

Annonces classées

ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02 Service 0,18 € / min + prix appel

Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Creuse et par arrêté ministériel de novembre 2018 au tarif de 4,16 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS DE CONCESSION

Autorité concédante : COMMUNE DE GUÉRET, esplanade François-Mitterrand, BP 259, 23006 Guéret cedex, 05.55.51.47.00.

Mode de passation de la concession : concession passée sur la base des dispositions de l'article R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique (concession d'un montant inférieur au seuil européen).

Objet de la concession : délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du camping municipal de Guéret.

Durée de la concession : cinq (5) ans renouvelable.

Début d'exécution : à compter de la date de notification, au plus tard le 1^{er} avril 2020.

Modalités de retrait du DCE : les entreprises intéressées peuvent télécharger le DCE sur le profil acheteur de la ville de Guéret accessible via : <http://agyssoft.marches-publics.info>.

Date limite de dépôt des plis : le 16 décembre 2019, avant 12 heures.

Critères de sélection : selon les critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

Renseignements : pour obtenir les renseignements complémentaires, contacter :

- Mme GIRARD au 05.55.51.47.31 ;
- ou M. BODI au 05.55.51.47.20.

Cette délibération fait l'objet d'une publication dans le journal habilité à recevoir les annonces légales diffusées dans le département et restera affichée en mairie et aux lieux accoutumés pendant une période de deux (2) mois durant laquelle les membres des sections peuvent présenter leurs observations.

717422

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURGANEUF

Par arrêté n° 2019/11 en date du 4 novembre 2019, le président de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de Bourgneuf.

Cette révision a pour objet :

- adapter le projet d'aménagement et de développement durable aux dispositions des Lois de Grenelle II conformément à l'article 20 de la Loi n° 2011 12 du 5 juillet 2011 ;
- favoriser l'extension ou l'installation d'exploitations agricoles et d'activités commerciales ;
- répondre à la demande d'installation d'une nouvelle population (parcelles privées, lotissement) ;
- réviser une partie de la zone N (naturelle) et l'ensemble de la zone UF (ferroviaire).

Au terme de cette enquête, le projet de révision du plan local d'urbanisme enquêteur par décision du tribunal administratif de Limoges n° E1900089/87 PLU 23 en date du 25 septembre 2019.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bourgneuf, siège de l'enquête publique, durant trente-trois (33) jours, du lundi 25 novembre 2019, 9 heures, au vendredi 27 décembre 2019, 17 heures inclus.

Le dossier soumis à l'enquête publique et les pièces le constituant, notamment la notice d'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PLU arrêté de la commune, seront consultables :

En version papier :

- à la mairie de Bourgneuf, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, et les mardi, jeudi et vendredi, de 13 h 15 à 17 heures ;
- au siège de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, route de la Souterraine, 23400 Saint-Dizier-Masbaraud, du lundi au jeudi, de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, et le vendredi, de 8 heures à 12 heures.

En version numérique :

- sur les sites Internet de la ville de Bourgneuf : www.bourgneuf.fr et de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest : www.cc-bourgneuf-royeredevassiviere.fr
- depuis un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Bourgneuf, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et au siège de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Bourgneuf, aux dates et heures suivantes :

- lundi 25 novembre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 4 décembre 2019, de 11 heures à 14 heures ;
- vendredi 20 décembre 2019, de 14 heures à 17 heures ;
- vendredi 27 décembre 2019, de 14 heures à 17 heures.

M. le Commissaire enquêteur recevra le public à la salle Maurice-Cauvin, rue du Champ-de-Mars, à Bourgneuf, aux dates et heures suivantes : samedi 14 décembre 2019, de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête publique et avant la clôture de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par M. le Commissaire enquêteur, prévu à cet effet, à la mairie de Bourgneuf, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, et les mardi, jeudi et vendredi, de 13 h 15 à 17 heures ;
- par écrit, adressé, à M. le Commissaire enquêteur, enquête publique PLU, mairie de Bourgneuf, place de l'Hôtel-de-Ville, 23400 Bourgneuf ;
- par courrier électronique, exclusivement, à l'adresse suivante : enquete.publiqueplu@bourgneuf.fr (taille maximale de chaque message : 15Mo).

Les observations seront tenues à disposition du public et consultables sur le site Internet de la ville de Bourgneuf : www.bourgneuf.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un (1) an, à la mairie de Bourgneuf et à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, sur les sites Internet de la ville de Bourgneuf : www.bourgneuf.fr et de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest : www.cc-bourgneuf-royeredevassiviere.fr

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais auprès de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Bourgneuf, place de l'Hôtel-de-Ville, 23400 Bourgneuf, 05.55.64.07.61, e-mail : contact@bourgneuf.fr

709108

POUR VOS **ANNONCES OFFICIELLES**

Une équipe dédiée à votre service ...

0 826 09 01 02 Service 0,18 € / min + prix appel

centreofficielles.com

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SUR LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, RELATIVE AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE « RAPISSAT 1 » ET DE « RAPISSAT 2 » DESSERVANT LE RÉSEAU D'ADUCTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BOSMOREAU-LES-MINES

Par arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2019, une enquête d'utilité publique est prescrite en mairie de Bosmoreau-les-Mines pendant une durée de quinze (15) jours, soit du lundi 9 décembre 2019, à 14 h 30, au lundi 23 décembre 2019, à 19 h 30, sur le projet mentionné ci-dessus.

Cette demande est présentée par la commune de Bosmoreau-les-Mines dont la mairie est désignée comme siège d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête d'utilité publique sera mis à la disposition du public en mairie de Bosmoreau-les-Mines aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit les lundi, mercredi et vendredi de 14 h 30 à 19 h 30.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique à l'accueil de la préfecture de la Creuse, aux heures d'ouverture habituelles.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Bosmoreau-les-Mines ;
- soit par courrier, adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Bosmoreau-les-Mines, et qui sera annexé au registre d'enquête ;
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref_bpe_enquetes_publicques@creuse.gouv.fr

M. Michel DUPEUX, exploitant agricole à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, conduira l'enquête publique et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

- lundi 9 décembre 2019, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi 18 décembre 2019, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- lundi 23 décembre 2019, de 16 h 30 à 19 h 30.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour produire son rapport et ses conclusions, dont une copie sera tenue à disposition du public, en mairie de Bosmoreau-les-Mines, ainsi qu'à la préfecture de la Creuse, bureau des procédures environnementales, et sur le site Internet des services de l'Etat (www.creuse.gouv.fr).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté portant déclaration d'utilité publique ou refus.

716561

la montagne.fr

Partager l'info...

Facebook Twitter

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone au

0 825 818 818 Service 0,18 € / min + prix appel

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES



ACHÈTE VIOLONS, minimum 1.000 € et violoncelles minimum 3.000 €, même en mauvais état, me déplace gratuitement, paiement comptant immédiat, contacter : M. ZIEGLER D., tél 06.08.37.59.48, Siret 83363924800016. 700062



ACHÈTE VIOLONS ANCIENS, 1.000 € minimum et violoncelles, 3.000 € minimum, même à restaurer, saxo, paiement comptant, déplacement gratuit. PETER, tél. 06.28.25.36.15 siret 85384266400015. 716583

AGRICULTURE

MATÉRIELS AGRICOLES

ACHÈTE TRACTEURS, toutes marques, même en mauvais état, round baller 120 x 120, presses moyenne densité, camions à partir de 19 T en porteur ou tracteur, en état de marche ou panne, poss. d'envoyer photo. Tél. 06.82.06.77.87 ou 06.88.16.40.33, nicolas.ginisty0611@orange.fr siret 399302892. 707619

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. CORNELLOUP D., tél. 06.10.24.45.96, siret 751.289.349.00035 706354

RECHERCHE PRESSE, demi-densité, Claas, JD, Somca, NH, Welger etc, round-ballers Claas, Welger, Krone, etc, même non-tournants, pr autres marques et modèles me consulter, tracteur Fiat, UTB, Somca etc, état indifférent, faucheuses ts modèles + andaineurs. ETS GRASSIOT, tél. 06.13.02.61.32. 710288

Besoin de déménager ? Retrouvez toutes nos annonces sur centreimmo.com

LOISIRS-DÉTENTE

COLLECTIONS

ACHAT, collection timbres poste, vieux courriers, archives commerciales, familiales, cartes postales, monnaies. Tél. 06.07.80.69.75, siret 485270201. 711653



COLLECTIONNEUR, achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chartreuse, Cognac, même très vieux, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. Tél. 06.76.08.74.60. RSC 800614885. 713895

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNES DE SAINT-PIERRE-BELLEVUE (CREUSE)

AVIS AU PUBLIC

DÉLIBÉRATION 2018/15

EN DATE DU 9 AVRIL 2018 REÇUE EN PRÉFECTURE LE 2 MAI 2018 RELATIVE AU TRANSFERT DES BIENS DE SECTIONS (Article L. 2411-12-2 du CGCT de la commune de Saint-Pierre-Bellevue)

Le conseil municipal à l'humanité :

- vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune venue modifier l'essentiel des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment en ce qui concerne les procédures de transfert des biens de section dans le patrimoine des communes ;

- vu l'article L. 2411-12 du CGCT qui prévoit que le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section peut être prononcé par le représentant de l'État dans le département, à la demande du conseil municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général ;

- considérant qu'il relève de l'intérêt général de ne pas laisser à l'abandon des terrains communaux qui peuvent être utilement valorisés ;

- demande à M. le Préfet de la Creuse de prononcer le transfert à la commune de Saint-Pierre-Bellevue, les biens des sections dont la liste figure en annexe à la délibération 2018/15.

VIE DES SOCIÉTÉS

VIE DES SOCIÉTÉS

GAGNEZ EN SIMPLICITÉ !

Publiez vos annonces dans les journaux habilités de votre choix via

centreofficielles.com

Renseignements au 04 73 17 31 27

ou par mail à

annoncesofficielles@centrefrance.com

CentreFrance